

Délibération du bureau communautaire

N°01- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président, Bruno Servel, Dominique Guégan et Jean-Luc Le Tarnec, membres.

Était absent : Hervé Guillemin, membre.

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délégation du conseil communautaire, il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le bureau communautaire lors de sa séance le 1^{er} décembre 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Emploi à créer	Grade	Temps de travail	Nbre de postes	Date
Pôle tourisme & patrimoine				
Technicien tourisme-environnement	Animateur	TC	1	01/02/2016

☞ d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat

Tableau des emplois et des effectifs - Pontivy Communauté

Pôle	Emploi	Grade	Durée temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif		
Direction générale des services	DGS	DGS de 40 à 80 000hab. - emploi fonctionnel	TC	1	1		
	DGS	Directeur territorial	TC	1	1		
	Chargé de communication	Attaché	TC	1	1		
	Assistante de direction	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Responsable RH	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Assistance RH	Rédacteur	TC	1	1		
Pôle ressources	Directeur administratif & financier	Directeur territorial	TC	1	1		
	Responsable marchés publics	Attaché	TC	1	1		
	Assistant comptable & budgétaire	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Assistant comptable & budgétaire	Adjoint administratif de 1ère classe	TC	1	1		
	Assistant comptable & budgétaire	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Administrateur réseaux	Technicien principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Assistante administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Agent d'accueil	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Assistante marchés publics	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Agent d'accueil	Adjoint technique principal de 2ème classe	17h30	1	1		
Pôle développement économique	Animateur économique	Attaché	TC	1	1		
	Animateur économique/Manager du commerce	Attaché	TC	1	1		
Pôle technique & environnement	DST	Ingénieur en chef de classe normale	TC	1	1		
	Assistante administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1	1		
	Chargé de l'aménagement	Technicien principal de 2ème classe	TC	1	1		
	Chargé de projets et travaux	Technicien principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Chargé de missions énergie-agenda 21	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	1		
	Mécanicien	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Eaux & environnement	Responsable de service	Ingénieur principal	TC	1	1	
		Responsable de service	Technicien principal de 1ère classe	TC	1	1	
		Contrôleur ANC	Technicien principal de 2ème classe	TC	1	1	
		Technicien eau-assainissement	Technicien principal de 2ème classe	TC	1	1	
		Technicien eau-assainissement	Technicien	TC	1	1	
		Agent eau-assainissement	Agent de maîtrise principal	TC	1	1	
		Agent eau-assainissement	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1	1	
		Agent eau-assainissement	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	4	4	
		Chargé exploitation eau-assainissement	Agent de maîtrise	TC	1	1	
		Agent d'exploitation eau-assainissement	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1	1	
	Espaces verts/voirie	Assistante administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1	
		Animatrice en environnement	Adjoint animation de 2ème classe	TC	1	1	
		Responsable de service	Technicien principal de 2ème classe	TC	1	1	
		Chef d'équipe	Technicien	TC	1	1	
		Agent de voirie	Adjoint technique de 1ère classe	TC	1	1	
		Agent des espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	1	1	
		Agent des espaces verts	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	1	
		Patrimoine	Chef d'équipe	Agent de maîtrise principal	TC	1	1
			Agent du patrimoine	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1	1
			Agent du patrimoine	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2	2
	Agent du patrimoine		Adjoint technique de 1ère classe	TC	1	1	
	Déchets	Agent du patrimoine	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	1	
		Responsable de service/DAST	Ingénieur principal	TC	1	1	
		Chargé de suivie d'exploitation déchets	Adjoint technique de 1ère classe	TC	1	1	
		Animatrice déchets	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	1	
		Agent déchets	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	5	5	
		Agent déchets	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	8	8	
Agent déchets		Adjoint technique de 1ère classe	TC	4	4		
Agent déchets		Adjoint technique de 2ème classe	TC	7	7		
Agent déchets		Apprenti	TC	1	1		
Agent déchets		CAE	TC	2	2		
Pôle vie sociale & habitat	Responsable de service	Attaché principal	TC	1	1		
	Chargé de l'habitat	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Assistante administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	TC	1	1		
	Chef des chantiers d'insertion	Technicien principal de 1ère classe	TC	1	1		
	Adjoint au chef des chantiers d'insertion	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	1		
	Agent d'entretien nature et patrimoine	CDDI	TC	10	10		
	Multi accueil	Directrice	Puéricultrice de classe normale	TC	1	1	
		Médecin	Médecin de 1ère classe	2h00	1	1	
		Directrice-adjointe	Educateur principal de jeunes enfants	TC	1	1	
		Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	17h30	1	1	
		Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	29h45	1	1	
		Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	TC	1	1	
		Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	TC	3	3	
		Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TC	1	1	
		Agent en multi-accueil	Adjoint technique de 2ème classe	TC	3	3	
		Agent de crèche	Adjoint technique de 2ème classe	TC	4	4	
	Agent de crèche	Adjoint technique de 2ème classe	17h30	1	1		

Envoyé en préfecture le 03/02/2016

Reçu en préfecture le 03/02/2016

Affiché le

ID : 056-245614400-20160126-N01BC260116-DE

	Agent d'entretien	Adjoint technique de 2ème classe			
	Cuisinier	Adjoint technique de 2ème classe	28h00		
	Agent d'entretien-lingerie	Adjoint technique de 2ème classe	25h00		
	Agent d'entretien-lingerie	Adjoint technique de 2ème classe	17h30		
	Educateur de jeunes enfants	Apprenti	TC		
RPAM	Animatrice	Infirmier en soins généraux de classe normale	TC		
	Animatrice	Animateur principal de 1ère classe	TC		
	Animatrice	Animateur	TC		
	Animatrice	Educateur principal de jeunes enfants	28h00		
Pôle tourisme & patrimoine	Technicien tourisme	Adjoint animation de 1ère classe	TC		
	Technicien tourisme	Animateur	TC	0	
Pôle aménagement du territoire/équipements	DGA	Attaché principal	TC		
	Technicien transport	Technicien principal de 2ème classe	TC		
	Géomaticien	Technicien	TC		
ADS	Coordinateur instructeur ADS	Rédacteur principal de 1ère classe	TC		
	Instructeur ADS	Rédacteur	TC		
	Instructeur ADS	Technicien principal de 2ème classe	TC		
Piscine de Réguiny	Responsable de service	Conseiller APS	TC		
	MNS	Educateur APS principal de 1ère classe	TC		
	Agent accueil-entretien	Adjoint technique de 2ème classe	TC		
	Agent accueil-entretien	Adjoint technique principal 2ème classe	17h30		
Conservatoire de musique et de danse	Directrice	Professeur EA	TC		
	Professeur de Chant	Professeur EA hors classe	TC		
	Professeur de bombarde	Professeur EA	TC		
	Professeur d'accompagnement-piano	Professeur EA	TC		
	Professeur de danse classique	Professeur EA	TC		
	Professeur de saxophone	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de clarinette	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de flûte traversière	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de batterie & percussions	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Dumiste & chorale	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur d'éveil musical	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de violoncelle & musique de chambre	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de piano	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur d'accompagnement-piano	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur d'alto & violon	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Professeur de violon	Assistant EA principal de 1ère classe	17h45		
	Professeur de violon	Assistant EA principal de 1ère classe	17h00		
	Professeur d'accordéon diatonique	Assistant EA principal de 1ère classe	17h15		
	Professeur d'accordéon diatonique	Assistant EA principal de 1ère classe	15h55		
	Professeur de cornemuse	Assistant EA principal de 1ère classe	15h00		
	Professeur de clavier	Assistant EA principal de 1ère classe	15h00		
	Professeur de clavier	Assistant EA principal de 1ère classe	13h00		
	Professeur de bombarde	Assistant EA principal de 1ère classe	12h00		
	Professeur de basse	Assistant EA principal de 1ère classe	9h00		
	Professeur de basse	Assistant EA principal de 1ère classe	10h00		
	Professeur de piano	Assistant EA principal de 1ère classe	10h00		
	Professeur de chant traditionnel	Assistant EA principal de 1ère classe	10h00		
	Professeur de harpe celtique	Assistant EA principal de 1ère classe	13h00		
	Professeur de harpe celtique	Assistant EA principal de 1ère classe	10h00		
	Professeur de hautbois	Assistant EA principal de 1ère classe	7h30		
	Professeur de trompette	Assistant EA principal de 1ère classe	9h00		
	Professeur de trompette	Assistant EA principal de 1ère classe	6h00		
	Professeur de trombone-tuba	Assistant EA principal de 1ère classe	2h00		
	Professeur de cor	Assistant EA principal de 1ère classe	0h45		
	Professeur de solfège	Assistant EA principal de 1ère classe	TC		
	Dumiste	Assistant EA principal de 2ème classe	TC		
	Professeur de piano	Assistant EA principal de 2ème classe	TC		
	Professeur de danse contemporaine	Assistant EA principal de 2ème classe	TC		
	Professeur de guitare électrique	Assistant EA principal de 2ème classe	15h00		
	Professeur de guitare	Assistant EA principal de 1ère classe	12h45		
	Professeur de guitare	Assistant EA principal de 2ème classe	12h45		
	Professeur de batterie	Assistant EA principal de 2ème classe	10h00		
	Professeur de batterie	Assistant EA principal de 2ème classe	6h00		
	Professeur de trombone-tuba	Assistant EA principal de 2ème classe	4h00		
	Assistante de direction	Rédacteur	TC		
	Assistante administrative	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		
	Assistante administrative	Adjoint administratif de 1ère classe	17h30		



Délibération du bureau communautaire

N°02- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président, Bruno Servel, Dominique Guégan et Jean-Luc Le Tarnec, membres.

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Recrutement de vacataires - Année 2016

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de d'accomplir une prestation.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique (acte déterminé) et ponctuel à caractère discontinu (l'emploi ne correspond pas à besoin permanent), il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

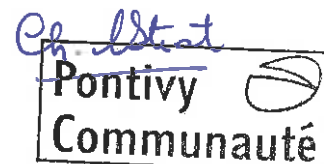
Les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières hors de toute reconnaissance statutaire ou réglementaire. La notion de vacataire est une création du juge administratif répondant à des conditions strictes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ☛ **d'autoriser le recours à l'emploi de vacataires pour faire face aux besoins ci-dessus ;**
- ☛ **de plafonner la rémunération brute à l'acte à 500 €, fixée par décision de la Présidente ;**
- ☛ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**



**Délibération du bureau communautaire****N°03- BC26.01.16**

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quantel, 4^{ème} Vice-président, Bruno Servel, Dominique Guégan et Jean-Luc Le Tarnec, membres.

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents – Année 2016

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1 et 3-2 ;

Considérant que le fonctionnement des services peut justifier l'urgence de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié soit :

- à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois ;
- à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Madame la Présidente, ou son représentant, sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat





Délibération du bureau communautaire

N°04- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président, Bruno Servel, Dominique Guégan et Jean-Luc Le Tarnec, membres.

Était absent : Hervé Guillemin, membre.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement – Année 2016

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I ;

Considérant que le fonctionnement d'un service peut justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

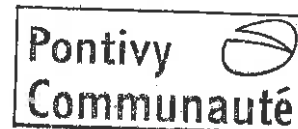
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-I de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Madame la Présidente, ou son représentant, sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat



Délibération du bureau communautaire

N°05- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président et Jean-Luc Le Tarnec, membre.

Etait absents : Hervé Guillemin, membre.

Dotation d'équipement des territoires ruraux – Demandes de subvention

Le 26 novembre 2015, la commission d'élus a fixé les catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Pontivy Communauté est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale éligible et peut déposer deux demandes maximum de subvention, classées par ordre de priorité au plus tard pour le 15 février 2015.

Etant précisé que les travaux ne doivent pas avoir commencé, signature des marchés comprises, avant que le dossier ne soit déclaré complet. Néanmoins, afin de garantir un bon niveau de consommation de l'enveloppe disponible DETR et éviter des annulations de crédit, il est important que les dossiers présentés soient à un niveau d'étude avancé (APS, APD,...) ce qui permettra l'engagement des crédits dans les meilleurs délais. La priorité sera donnée aux projets susceptibles d'être démarrés dès la notification d'attribution d'une subvention DETR.

Deux dossiers peuvent être présentés :

1- Le projet de construction d'une maison de la petite enfance à Régigny

Un projet qui regroupera une micro-crèche (10 places) et l'antenne locale du Relais parents assistantes maternelles. Elle sera construite sur une parcelle cédée gratuitement par la commune de Régigny, à proximité immédiate de l'école et du centre de loisirs.

Sa superficie sera d'environ 250 m². Il est également prévu d'aménager un espace extérieur.

Les travaux doivent se dérouler sur l'année 2016, pour une ouverture prévue le 1^{er} janvier 2017.

Le plan de financement en € HT s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Construction du bâtiment	300 000,00 €	CAF	112 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	22 425,00 €	DETR	151 539,75 €
		Région (contrat de Pays)	21 000,00 €
		Autofinancement	37 885,25 €
Total	322 425,00 €	Total	322 425,00 €

2- Le projet de construction d'un local à destination des clubs sportifs à proximité immédiate du complexe aquatique et en lien avec l'activité aquatique

Le bâtiment d'une surface de 100 m² accessible aux PMR comportera les éléments suivants :

- Un local technique à accès réservé ou seront implantés 2 compresseurs pour le gonflage de bouteilles (15m³/h, 230 bars par compresseur),
- Un local de stockage de bouteilles,
- Un espace de stockage - nettoyage du matériel de plongée,
- Une salle de réunion avec évier,
- Une salle d'eau avec douche, toilettes, lave mains, eau chaude,
- Un garage à bateaux, en tranche conditionnelle
- L'aménagement des abords

Le plan de financement en € HT s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	128 000 €	Autofinancement	78 387 €
Maîtrise d'œuvre	11 900 €	Subvention DETR	69 513 €
Missions associées	6 000 €		
Divers et imprévus	2 000 €		
Total	147 900 €	Total	147 900€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ de présenter deux demandes de subventions au titre de la DETR 2016 pour les projets suivants :

1- La construction d'une maison de la petite enfance à Régigny ;

2- La construction d'un local à destination des clubs sportifs à proximité immédiate du complexe aquatique

☞ d'approuver les plans de financement des projets tels que définis ci-dessus ;

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT



Délibération du bureau communautaire

N°06- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président et Jean-Luc Le Tarnec, membre.

Etait absent : Hervé Guillemain, membre.

Gens du voyage 2015

Société des courses hippiques de Noyal-Pontivy – Indemnisation complémentaire

Suite au stationnement d'une mission évangélique sur le terrain de l'hippodrome en juillet 2015, le bureau communautaire, par délibération en date du 8 septembre 2015, a décidé de rembourser au tiers concernés (agriculteur, société de courses hippiques & ball trap) les frais engagés pour la remise en état des lieux et autres dommages consécutifs.

Le Président de la société de courses avait évalué (devis à l'appui) les coûts de remise en état de la piste et du portail à un montant 6 591,47 € TTC détaillés comme suit :

M. André RENAUD de la Société des courses hippiques de Noyal- Pontivy (56)	26/08/2015	Colliers	*147.71 €
		Fourniture et livraison de terre végétale et de sable	*1 628.16 €
		Remise en état de la piste d'hippodrome	*4 152.00€
		Remise en état portail et remplacement roue	*663.60 €
			6 591.47 €

Pontivy Communauté a remboursé la société des courses hippiques de Noyal-Pontivy à hauteur du montant indiqué dans la délibération soit 6 591.47 € sur présentation de factures.

La société des courses hippiques de Noyal-Pontivy sollicite un complément d'indemnisation pour la terre végétale et le sable d'un montant de 873.19 €.

Après en avoir délibéré (1 abstention), le bureau communautaire décide d'autoriser le remboursement d'un montant de 873.19 € à la société des courses hippiques de Noyal-Pontivy

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT



Ch. Strat

Délibération du bureau communautaire

N°07- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président et Jean-Luc Le Tarnec, membre.

Etait absent : Hervé Guillemain, membre.

**Conservatoire de musique & de danse
Partenariat association ARTEFACT – Avenant à la convention**

Par délibération en date du 16 juin 2015, le bureau communautaire a autorisé la signature d'une convention avec l'association ARTEFACT dont le but est de dispenser des activités de danse à destination de personnes en situation de handicap.

Ce partenariat fonctionne depuis la rentrée scolaire 2015 sous l'égide de Madame Sophie Billoir.

Compte tenu de la mise en place tardive de cette activité, il convient de modifier les articles relatifs aux inscriptions et au versement de la subvention liée à l'engagement de la professeure dans ces activités.

Ainsi, il convient de préciser que les inscriptions des élèves doivent être effectuées avant les vacances de la Toussaint de l'année scolaire en cours pour un démarrage des ateliers au début du mois de novembre. Il est rappelé que le montant des inscriptions est perçu par Pontivy Communauté et reversé pour partie à l'association en contrepartie de ses activités. Ainsi, le montant de la subvention devra être arrêté avant le 15 novembre de l'année scolaire et son versement sera effectué en deux fois, en décembre et en juin.

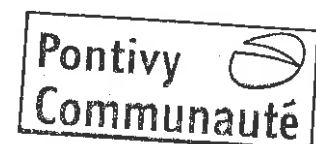
La commission « Equipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire » réunie le 13 janvier 2016 a donné un avis favorable à ce projet d'avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire approuve les modifications proposées et autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat



Avenant à la convention de partenariat

Entre

Le Conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté

&

La compagnie Artefact

Entre les soussignés :

Le Conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté, représenté par Madame Christine Le STRAT, Présidente et signataire, autorisée par délibération du bureau communautaire en date du

D'une part

Et

La compagnie Artefact, représentée par Monsieur Sébastien CHAUVÉAU, Directeur et signataire, autorisé par délibération du conseil d'administration de l'association en date du

D'autre part

Par délibération du 16 juin 2015, une convention a été signée entre Pontivy Communauté et l'association Artefact.

L'objet de cette convention est (Article 1) :

Il est de relayer les ateliers danse proposés aux publics en situation de handicap par la compagnie Artefact, dont la professeure, Madame Sophie Billoir, est titulaire du diplôme Handidanse. Il permet aux publics des IME de poursuivre cette activité au conservatoire, dans un environnement qui leur est connu, avec un enseignant ayant la compétence souhaitée pour les encadrer et les accompagner dans cette pratique.

Compte-tenu de la mise en place tardive de l'activité, il convient de modifier les articles 3 et 7, relatifs aux inscriptions et aux conditions financières.

Articles de la convention d'origine :

Article 3 : Inscription des élèves et déroulement des activités

Les activités prodiguées par l'association Artefact restent sous l'égide administrative de Pontivy Communauté et sous la responsabilité pédagogique de la directrice du conservatoire. Les élèves demeurent inscrits au conservatoire.

Les inscriptions des élèves devront avoir été enregistrées avant le début des activités.

Article 7 : Conditions financières

En contrepartie de cette activité, Pontivy Communauté versera à l'association Artefact une subvention équivalente au tarif de prise en charge des usagers par cette dernière, à savoir pour l'année 2015-2016, une somme de 5€/personne inscrite et par séance, hors accompagnateur. Le montant de cette subvention sera fixé le 15 octobre de l'année n et sera versée sous la forme d'l seul versement effectué au cours du mois de novembre de l'année n.

Les modalités financières et d'évolution tarifaire pourront être revues par voie d'avenant.

Modification des articles :

Article 3 : Inscription des élèves et déroulement des activités

Les activités dispensées par l'association Artefact restent sous l'égide administrative de Pontivy Communauté et sous la responsabilité pédagogique de la directrice du conservatoire. Les élèves demeurent inscrits au conservatoire.

Les inscriptions des élèves devront avoir été enregistrées avant le début des activités.

Celles-ci doivent être définitives avant les vacances de la Toussaint, pour un démarrage des ateliers début novembre.

Article 7 : Conditions financières

En contrepartie de cette activité, Pontivy Communauté versera à l'association Artefact une subvention équivalente au tarif de prise en charge des usagers par cette dernière, à savoir pour l'année 2015-2016, une somme de 5€/personne inscrite et par séance, hors accompagnateur. *Le montant de cette subvention sera arrêté le 15 novembre de l'année n et sera effectué en deux versements, effectués au cours du mois de décembre de l'année n et au mois de mars de l'année n+1.*

Les modalités financières et d'évolution tarifaire pourront être revues par voie d'avenant.

Fait à Pontivy, le

Pontivy Communauté
La Présidente

Christine LE STRAT

Compagnie Artefact
Le Directeur

Délibération du bureau communautaire

N°08- BC26.01.16

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine LE STRAT.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le lu 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président et Jean-Luc Le Tarnec, membre.

Etait absent : Hervé Guillemain, membre.

**Conservatoire de musique & de danse
Partenariat Orchestre d'Harmonie – Renouvellement**

Un partenariat entre le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté et l'Orchestre d'Harmonie existe depuis plusieurs années.

Il consiste en la mutualisation des moyens humains, du parc instrumental et offre aux élèves de l'Orchestre un parcours diplômant et valorisant. En parallèle, les élèves du conservatoire ont la possibilité de bénéficier d'une pratique collective qui vient enrichir la pratique délivrée par le biais des cours individuels. Enfin, cette collaboration se matérialise également dans l'organisation de temps forts communs sur le territoire intercommunal.

Sur le plan financier, le partenariat se concrétise par l'application d'une réduction de 50% sur les tarifs appliqués pour les élèves inscrits au conservatoire de Pontivy Communauté et membres de l'Orchestre d'Harmonie.

La précédente convention portant sur la période 2012 – 2015 étant échu, il convient d'en adopter une nouvelle pour la période 2016 – 2018. Etant précisé qu'à cette convention sera impérativement annexé à chaque début d'année scolaire, suite aux inscriptions, un document précisant le nombre d'élèves concernés par disciplines enseignées.

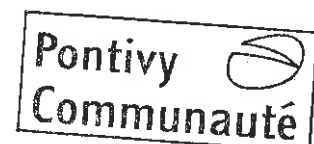
La commission équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire du 13 janvier 2016 a donné un avis favorable au renouvellement de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide de renouveler ce partenariat et autorise la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat



Convention de partenariat

Conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté

&

L'Orchestre d'Harmonie

Entre les soussignés :

Christine LE STRAT, Présidente de Pontivy Communauté, d'une part, autorisée par délibération du bureau communautaire en date du

Et

Jean-Luc LE POTIER, Président de l'association de l'orchestre d'harmonie, d'autre part autorisé par délibération du conseil d'administration de l'association en date du

La présente convention établit un partenariat entre l'association de l'Orchestre d'Harmonie et le conservatoire de musique et de danse Pontivy Communauté.

Article 1 : Objet

Ce partenariat a pour objet de valoriser et promouvoir la pratique de l'orchestre d'harmonie. Il offre aux musiciens de l'orchestre d'harmonie une formation de qualité, accompagnée d'un cursus diplômant. L'association de l'orchestre d'harmonie est actrice du rayonnement de cette pratique collective. S'y ajoutent des actions de diffusion. Les moyens du conservatoire et de l'Orchestre d'Harmonie sont mutualisés : professeurs, cursus, pratiques collectives, projets. La dynamique est double, entre les petits ensembles portés par le conservatoire et le grand ensemble, porté par l'association. Ce partenariat met en lien institution et association.

Article 2 : Déroulement des cours / pratiques collectives

Les cours d'instrument, de formation musicale et certaines pratiques collectives dont le travail de pupitres (élèves du conservatoire et de l'orchestre d'harmonie) sont assurés par les professeurs du conservatoire et se déroulent dans les locaux de ce dernier. L'Orchestre d'Harmonie assure la pratique collective au sein de son local. Elle valide ainsi l'obligation de pratique collective intégrée au cursus, en conformité avec les textes pédagogiques officiels. L'ensemble des pratiques collectives (Conservatoire et orchestre d'harmonie) est accessible aux élèves des deux structures sans cotisation supplémentaire. Pour les élèves du conservatoire suivant leur pratique collective au sein de l'Orchestre d'Harmonie, une appréciation sera portée sur le bulletin semestriel. L'Orchestre d'Harmonie s'engage à favoriser la mise en situation des élèves par leur participation à des manifestations publiques, après échange pédagogique préalable.

De façon à valider la pratique collective, il sera nécessaire d'avoir un minimum d'une année de pratique de l'Orchestre d'Harmonie au cours du cycle et ce à partir du 2^e cycle.

Article 3 : Projets

Chaque partie peut initier des projets qui permettent de participer à un large éventail d'actions. Ils doivent être clairs et bien déterminés. Un référent de chaque structure en assure la mise en œuvre et le bon suivi, ainsi que la sécurité des élèves participants. Le tout se fait en parfaite concertation et en respectant les délais nécessaires à une bonne information. Une répartition équilibrée des tâches et des frais est fixée au moment de la validation. Des projets mutualisés sont mis en place en lien avec les temps forts culturels du territoire et du calendrier scolaire (fête de la musique, festivités locales). Chaque personne inscrite dans ce partenariat recevra une invitation.

En fonction de la portée des projets, des conventions spécifiques pourront être rédigées. Elles permettront d'aller plus loin dans le partenariat que la présente convention.

Les périodes de portes ouvertes sont communiquées en temps et en heure par chacune des parties, de façon à pouvoir conjointement assurer une bonne information.

Article 4 : Concertation

Deux réunions annuelles sont prévues (en début et en fin d'année), réunissant le Président de l'association accompagné du responsable artistique, ainsi que la directrice du conservatoire et les professeurs éventuellement concernés. Celles-ci permettent un suivi pédagogique du partenariat, ainsi que la préparation des temps forts (concerts, déplacements, projets divers). Un compte-rendu est adressé aux personnes concernées et aux élus en charge du conservatoire.

Lors de la réunion de fin d'année, un bilan annuel détaillé est établi par l'ensemble des partenaires (Pontivy Communauté et association de l'Orchestre d'Harmonie). Il permet de faire le point sur le partenariat, d'évaluer l'intérêt et l'évolution des élèves et d'ajuster si nécessaire certains sujets. Ce bilan rappelle le nombre d'élèves concernés par ce partenariat, les projets assurés, et fait état des dépenses et prêts de matériel. Il en est fait un compte-rendu écrit.

Au-delà de cette concertation et dans un but de transversalité, le Président de l'association sera invité aux réunions du conseil d'établissement. Cette participation permet à l'association d'être informée des projets du conservatoire.

Article 5 : Fonctionnement

Dans un souci de bon fonctionnement,

l'Orchestre d'Harmonie s'engage à :

- fournir au conservatoire en début d'année son calendrier de concerts, accompagné de l'annexe à la convention signée ;
- adresser au conservatoire tout support nécessaire à une bonne information (affiches, flyers, date des Portes ouvertes ...) ;
- participer aux Portes ouvertes du conservatoire (3^e semaine de juin) – forme et contenu à définir après concertation ;

- proposer aux élèves du conservatoire une participation à l'un de ses concerts (Fête de la musique, autre).

Le conservatoire s'engage à :

- informer ses élèves du fonctionnement et de l'intérêt de l'Orchestre d'Harmonie ;
- diffuser les supports de communication fournis par l'Harmonie ;
- préparer les élèves au travail des partitions fournies et des concerts envisagés par l'Orchestre d'Harmonie ;
- proposer des projets dynamisants destinés à renouveler les publics et valoriser le partenariat (premières parties, répertoires communs, ...) ;

Les deux parties s'entendent et œuvrent ensemble à la mise en place des actions de développement et de communication nécessaires au bon fonctionnement du partenariat.

Article 6 : Inscriptions

Chaque partie peut recevoir des inscriptions. Une liste est établie au début de chaque année scolaire, précisant les cours dispensés, professeurs concernés et horaires précis. Chaque élève est sous la responsabilité de la structure qui l'accueille et se doit de fonctionner dans le respect du règlement intérieur en application. Ces inscriptions doivent préciser nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse mail, âge. Un justificatif de domicile est joint ainsi qu'une autorisation de droit à l'image.

Article 7 : Tarifs

Le conservatoire accueille les élèves de l'association de l'Orchestre d'Harmonie selon la grille tarifaire arrêtée par Pontivy Communauté. Celle-ci est revue annuellement. Un tarif réduit est appliqué (réduction de 50% pour les élèves membres de l'association de l'Orchestre d'Harmonie). Un justificatif est demandé (attestation d'inscription) de façon à pouvoir bénéficier de cet avantage. Sans ce dernier, le tarif habituel de la grille tarifaire est appliqué.

Article 8 : Annexe à la convention

A chaque début d'année scolaire, suite aux inscriptions, une annexe est établie faisant état des points suivants : nombre d'heures, nombre d'élèves, professeurs concernés, disciplines enseignées, répartition géographique, projets de l'année et fonctionnement. Celle-ci est signée conjointement par Pontivy Communauté et l'association de l'Orchestre d'Harmonie. Le défaut d'établissement de cette annexe au 15 octobre de chaque année rend caduque la présente convention.

Article 9 : Reconduction

La présente convention est établie pour une durée de trois ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant la fin du mois d'avril de chaque année.

Fait à Pontivy le

Pontivy Communauté

La Présidente

Christine LE STRAT

Association de l'orchestre d'harmonie

Le Président

Jean-Luc LE POTIER